



Buffalo[®] G

Contient : 1 % de carbétamide, 0,10 % de diflufénicanil (DFF), 2 % d'oxadiazon
N° d'AMM : 9700358
Micro-granulés (MG)

Dés herbant sélectif des pépinières et des plantations d'arbres et arbustes d'ornement.

Description

Buffalo G est constitué de 3 matières actives associées dont le mode d'action et le champ d'activité sont complémentaires.

Buffalo G est un herbicide micro-granulés de pré-levée.

- agit par contact sur les jeunes tissus, notamment sur la tigelle.
- élimine la plupart des mauvaises herbes graminées et dicotylédones à la germination.
- est rapidement fixé à la surface du sol.
- est actif pendant 4 à 8 mois.

Buffalo G garde le sol propre pendant plusieurs mois, sans nuire aux arbres et arbustes d'ornement établis, en pépinières et en espaces verts.

Mode d'action

Buffalo G est composé de 3 matières actives dont le mode d'action est le suivant :

Carbétamide : principalement actif en prélevée et postlevée des adventices par action racinaire et partiellement foliaire (pour les jeunes feuilles des plantules de mauvaises herbes, notamment les graminées).

Diflufénicanil : absorption par les jeunes tissus et contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Oxadiazon : action par contact sur les jeunes tissus, notamment sur la tigelle lorsque celle-ci traverse le film herbicide du sol traité. Action en pré-levée sur un grand nombre de dicotylédones et graminées annuelles.

Homologation

• Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

La dose homologuée de **Buffalo G** est de :
120 kg/ha.

• Champ d'activité

Buffalo G se révèle efficace contre un grand nombre de graminées et dicotylédones dès la levée des graines et détruit celles-ci au fur et à mesure de leur germination (traitement sur sol propre avant la levée des mauvaises herbes).

Adventices sensibles	Adventices moyennement sensibles
<p>Dicotylédones amarantes (<i>Amaranthus spp.</i>) arroche (<i>Atriplex patula</i>) capselle (<i>Capsella bursa-pastoris</i>) cardamine (<i>Cardamine hirsuta</i>) céraistes (<i>Cerastium spp.</i>) chénopodes (<i>Chenopodium spp.</i>) chrysanthème des moissons (<i>Chrysanthemum segetum</i>) coquelicot (<i>Papaver spp.</i>) épilobes (<i>Epilobium spp.</i>) érigéron (<i>Conyza candensis</i>) euphorbes (<i>Euphorbia spp.</i>) fumeterre (<i>Fumaria officinalis</i>) gaillets (<i>Galium spp.</i>) galinsoga (<i>Galinsoga spp.</i>) géraniums annuels (<i>Geranium spp.</i>) grémil des champs (<i>Lithospermum arvensis</i>) laiterons (<i>Sonchus spp.</i>)* lamier pourpre (<i>Lamium purpureum</i>) lampsane (<i>Lapsana communis</i>) linaire commune (<i>Linaria vulgaris</i>) linaire annuelle (<i>Kickxia spp.</i>) matricaires (<i>Matricaria spp.</i>)* mauves (<i>Malva spp.</i>) mercuriale (<i>Mercurialis annua</i>) morelle noire (<i>Solanum nigrum</i>) mouron des champs (<i>Anagalis arvensis</i>) mouron des oiseaux (<i>Stellaria media</i>) moutarde des champs (<i>Sinapsis arvensis</i>) myosotis (<i>Myosotis spp.</i>) ortie annuelle, ortie brûlante (<i>Urtica urens</i>) ortie royale (<i>Galeopsis tetrahit</i>) oxalis tubéreuse (<i>Oxalis latifolia</i>) passerage (<i>Cardaria draba</i>)* passerage des champs (<i>Lepidium campestre</i>) pensée sauvage (<i>Viola tricolor</i>) pourpier (<i>Portulaca oleracea</i>) ravenelle (<i>Raphanus raphanistrum</i>) renouées (<i>Polygonum spp.</i>) réséda (<i>Reseda lutea</i>) sagine (<i>Sagina procumbens</i>) sénéçon (<i>Senecio vulgaris</i>)* spergule (<i>Spergula arvensis</i>) tabouret des champs (<i>Thlaspi arvensis</i>) trèfles (<i>Trifolium spp.</i>) véroniques annuelles (<i>Veronica spp.</i>) vesces annuelles (<i>Vicia sativa</i>)</p> <p>Monocotylédones agrostis jouet du vent (<i>Apera spica-venti</i>) brome stérile (<i>Bromus sterilis</i>) digitaires (<i>Digitaria spp.</i>) panic pied de coq (<i>Echinochloa crus-galli</i>) panics (<i>Panicum spp.</i>) pâturin annuel (<i>Poa annua</i>) pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>) ray-grass (<i>Lolium perenne</i>) ray-grass multiflore (<i>Lolium multiflorum</i>) sétaires (<i>Setaria spp.</i>) vulpin (<i>Alopecurus myosuroides</i>)</p>	<p>Dicotylédones alchémille (<i>Aphanes arvensis</i>) anthémis (<i>Athémis arvensis</i>) aristoloche (<i>Aristolochia clematis</i>) armoise (<i>Artemisia vulgaris</i>) carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) cresson des bois (<i>Rorippa spp.</i>) datura (<i>Datura stramonium</i>) diplotaxis (<i>diplotaxis spp.</i>) oseilles (<i>Rumex spp.</i>)* pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)* plantains (<i>Plantago spp.</i>)* renoncule des champs (<i>Ranunculus arvensis</i>)</p> <p>Monocotylédones fétuques (<i>Festuca spp.</i>) folle avoine (<i>Avena fatua</i>)</p> <p>* Sur jeunes plantes issues de semis.</p>

• Sélectivité

Les indications sont données après des essais en pépinières, traitement sur jeunes plants ayant une saison de végétation et en plantation.

Buffalo G est sélectif :

des conifères : *Abies, Cedrus, Chamaecyparis, Cryptomeria, Cupressocyparis, Ginkgo, Juniperus, Picea, Pinus, Pseudotsuga, Taxodium, Taxus, Thujopsis.*

Cupressus sempervirens présente une sensibilité variable.

des feuillus : *Abelia, Acacia floribunda, Acer, Berberis, Betula, Bignonia, Carpinus, Ceanothus, Eleagnus, Fagus, Forsythia spectabilis, Fraxinus, Hebe, Hibiscus syriacus, Hypericum, Lavandula, Ligustrum, Nerium, Philadelphus, Pittosporum, Prunus laurocerasus, Prunus lusitanica, Prunus pissardi, avium, serrulata, tribola, Pyracantha, Quercus, Rosmarinus, Symphoricarpos, Syringa, Tilia, Viburnum, Yucca.*

Espèces de feuillus présentant une sensibilité variable au **Buffalo G** en pépinières et résistantes en plantations : *Alnus, Ampelopsis, Cercis, Lonicera, Deutzia, Liquidambar, Liriodendron, Morus, Parthenocissus, Potentilla, Rhododendron, Ribes, Weigela.*

Espèces dont la sensibilité au **Buffalo G** est variable en pépinières et en plantations : *Azalea, Kerria, Pieris, Rosa rugosa, Spiraea.*

Espèces sensibles au **Buffalo G**, **NE PAS TRAITER** : *Euonymus, Hydrangea, Rosa spp., pfander, multiflora, Wisteria.*

Pour le traitement sur d'autres espèces nous consulter ou faire un essai préalable sur quelques sujets avant de généraliser le traitement.

Préparation

• Préparation du sol ou de la culture

L'application de **Buffalo G** durant la période hivernale doit être réalisée sur un sol propre, indemne de mauvaises herbes, humide et bien émiétté. C'est à cette période que les meilleurs résultats sont obtenus aussi bien en efficacité, qu'en sélectivité.

Traitement

• Dose(s) Recommandée(s)

Buffalo G s'utilise à la dose de **120 kg/ha ou 12 g/m²**.

Conditions de traitement

Epoque d'emploi :

- en pépinières (feuillus et conifères) : appliquer **Buffalo G** pendant le repos de la végétation (automne-hiver) sur boutures racinées ayant une saison de végétation.

Sur conteneurs, **Buffalo G** peut être utilisé en cours de saison sur les espèces notées résistantes (voir liste) et ayant au moins une saison de végétation.

Exemple : **Ronstar TX** en post-repiquage puis **Buffalo G** en fin de printemps.

- en espaces verts (plantations) :

Sur plantations, **Buffalo G** peut être appliqué en plein sur plantes dès la plantation.

Cas particulier : ne pas traiter dès la plantation des boutures d'un an, notamment si elles mesurent moins de 10 cm de hauteur, ni les végétaux à port très rampant.

L'action se manifeste pendant 4 à 8 mois (plus le produit est appliqué tôt, plus longue sera la persistance d'action).

• Application

Épandre les granulés le plus régulièrement possible à la volée, à l'aide d'un épandeur de micro-granulés, d'un pulvérisateur pneumatique équipé d'un dispositif épandeur de micro-granulés, d'une boîte salière.

Si le sol est sec, arroser après l'épandage. La relative indépendance de l'activité du DFF aux conditions atmosphériques est un avantage incontestable qu'apporte **Buffalo G**.

Après traitement

Un léger griffage peut diminuer l'efficacité.

Recommandations particulières

- Respecter la dose et les périodes d'emploi conseillées.

- Ne pas épandre sur le feuillage humide afin d'éviter que les micro-granulés restent collés sur les branches, tiges, troncs, aiguilles ou feuilles (espèces ou variétés à feuillage persistant). Si ceci n'est pas possible, arroser après l'application ou traiter juste avant ou pendant une pluie.

- Ne pas traiter des plantes de moins d'un an, ni les boutures non racinées.

- Ne pas traiter les plantes dont les branches, tiges ou feuillages touchent ou sont proches du sol. Les feuilles proches du sol peuvent parfois présenter des taches nécrosées après épandage dues aux grosses gouttes de pluie ou d'arrosage s'écrasant au sol et provoquant des projections de désherbant vers les feuilles. Ceci est normalement sans danger réel pour l'arbre ou l'arbuste.

- En pépinière, éviter de traiter les arbres ou arbustes qui sont rabattus au printemps à moins de 20 cm du sol.

Pour les espèces ou variétés sensibles, ainsi que les plantes dont le feuillage est très proche du sol, préférer un produit plus sélectif.

Classement Santé

Xi irritant.. Dangereux, respecter les conditions d'emploi

Stockage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit, disponible sur simple demande et sur www.club-vert.com

Bonnes pratiques

• au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

• au cours de l'emploi

- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- traiter en absence de vent.
- ne pas traiter près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Pour les emballages vides, il existe une collecte ADIVALOR ; vous renseigner auprès de votre distributeur.

Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Sac de 20 kg.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérent au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

® Marque déposée du Groupe Bayer



Bayer Environmental Science SAS
16, rue Jean-Marie Leclair
CP 106
69266 LYON CEDEX 09
Au capital de 4 138 127 067, 00 €
N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts
Tél : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89